

PSC : Entre la fin et les moyens, la ministre résoudra-t-elle son dilemme ?

Sur le sujet de la protection sociale complémentaire (PSC), Amélie de Montchalin, ministre de la fonction publique, estime que nous « *gouvernement, employeurs et syndicats, avons un devoir partagé d'obtenir un accord afin d'aboutir à une couverture sociale optimale* ». Il s'agit, pour la ministre, d'un dossier politique majeur pour le pouvoir d'achat des agent-es dont un des objectifs est de résoudre une inégalité qui était criante entre les secteurs public et privé. Elle rappelle que l'accord de méthode a été signé à l'unanimité, ce qui signifie que l'ensemble des acteurs ont la volonté d'avancer.

Cependant, pour Solidaires, force est de constater que depuis la signature de l'accord, la méthode est déjà chamboulée et le calendrier comme le contenu sont déjà remis en cause.

Solidaires constate aussi que tous les chemins de la PSC doivent passer sous les fourches caudines de l'accord collectif à adhésion obligatoire sous peine de participation financière de l'État réduite à une peau de chagrin pour ses agent-es.

Enfin, et non des moindres, les questions de solidarité, dont celle entre actifs-ves et retraité-es ne sont pas la priorité de la ministre.

Pour Solidaires Fonction Publique, c'est d'abord le haut niveau de protection sociale qui compte sans avoir à passer par des options ou des sur-complémentaires. De plus une participation financière de l'employeur public ne peut être ridicule en regard de ce que font les plus grandes entreprises privées qui n'ont pas attendu l'ANI de 2013 pour s'engager. Mais la santé et la prévoyance doivent aussi aller de pair dans cette négociation.

Bref, pour Solidaires Fonction Publique, l'Etat ne peut régler la question de la santé de ses agent-es comme on discute d'un appel d'offre pour l'équipement mobilier d'une cité administrative !!!